

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire le 26 février 2024 à 19h 00.

Sont présents : Mme Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère ; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : Mme Marie-Chantale St-Antoine le Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Sont absents : M. Steve Martin, conseiller et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h00

2024.02.044

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 26 février 2024
2. Explication du premier projet de résolution PPCMOI 2024-003
Période de questions
3. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2024.02.045

2. EXPLICATION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION PPCMOI 2024-003

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs sur le lot 6 030 340 au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne- usage «Hébergement et multifamiliale isolée» dans la zone 26ER.

Le responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du premier projet PPCMOI.

Audition des commentaires :
aucun commentaire

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.02.046

3. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 19 h 02

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.